

Bibliothèque numérique

medic@

**Malherbe. - La réforme des études
médicales, le recrutement des élèves,
l'autonomie des facultés et écoles**

*In : Progrès médical, 1908, pp.
407-8*

BIBLIOGRAPHIE

Technique et résultats de la Phénolisation et de la Phéno-puncture dans le traitement des tuberculoses osseuses et articulaires ; par Louis MENCIERE, de Reims. (Ass. fr. pour l'avan. des Sci. Congrès de Clermont-Ferrand, 7 août 1908).

L'auteur, qui, en 1901, introduisit en France la phénolisation et créa la phéno-puncture (sous-cutanée, ou à ciel ouvert) rend compte, par une série de clichés de la technique à suivre. Il étudie l'action de l'acide phénique sur le bacille, la transformation chimique opérée au sein des tissus, l'action de la phagocytose, la non-intoxication du sujet, et enfin, il insiste sur la propriété antidotique de l'alcool concentré par rapport à l'acide phénique.

La méthode est sans danger et donne des résultats inconnus des méthodes classiques. La phénolisation et la phéno-puncture évitent la résection et le raccourcissement qui en résulte. Dans une seconde série de projections, l'auteur montre des malades avant et après intervention et donne ainsi une idée des résultats obtenus dans des cas justiciables pour la plupart d'une résection large ou d'une amputation.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

La réforme des études médicales. Le recrutement des élèves. L'autonomie des facultés et écoles ;

Par M. le Dr MALHERBE

Directeur de l'Ecole de médecine de Nantes

Je n'ai pu, à mon grand regret, assister au Congrès des Praticiens de Lille, auquel je m'étais fait un devoir de m'inscrire. La physionomie des discussions est instructive, presque autant, quelquefois, que les résolutions votées, résolutions que nous ont fait connaître en même temps la presse politique et la presse médicale. Nous y avons vu que la première séance avait été un peu orageuse et que les épithètes de « calotin » et de « franc-maçon » avaient été échangées ; mais ensuite, sous la bonne direction du Dr Gairal, le Congrès a abandonné ces procédés de polémique qui ne conviennent pas à des assemblées de médecins, et discuté sérieusement les questions à l'ordre du jour. De ces questions, nous ne voulons aborder ici que celles qui se rapportent à l'enseignement de la médecine et nous pouvons faire une intéressante comparaison entre le travail du Congrès et celui de la commission de réforme des études médicales nommée par arrêté ministériel en date du 4 mars 1907 et dont les travaux ont paru au *Journal officiel*, le 13 avril 1908.

Je me propose d'examiner aujourd'hui deux questions seulement ; celle du recrutement des étudiants en médecine et celle de l'autonomie des facultés et écoles.

RECRUTEMENT DES ÉLÈVES. — Le Congrès des praticiens ne s'est pas beaucoup occupé du recrutement des étudiants en médecine ; cependant, le Dr Delpet, de Rambouillet, a proposé qu'un concours fût placé à l'entrée des études médicales. Le Congrès ne paraît pas avoir goûté beaucoup cette proposition. Ce vœu d'un concours à l'entrée de la carrière médicale a, au premier abord, quelque chose de séduisant ; mais son application aurait le tort de limiter le nombre des médecins et c'est là un droit que l'Etat ne peut pas raisonnablement s'arroger ; seulement la médecine n'étant pas libre et le diplôme de docteur conférant en quelque sorte au diplômé la garantie de l'Etat, les pouvoirs publics doivent tenir la main à ne donner cette garantie qu'à ceux qui sont réellement capables de la justifier scientifiquement et moralement. Que le diplôme soit accordé beaucoup trop facilement aujourd'hui, personne ne le conteste, puisque, pour des motifs bien divers, il est vrai, presque tout le monde réclame une réforme des études médicales ; mais pourquoi un certain nombre de jeunes docteurs sont-ils insuffisants ? Parce que vous les instruisez mal ! dira le praticien mécontent. Pas du tout, répondra le professeur : c'est que votre fils ou votre neveu, que

vous destinez à vous succéder, n'a aucune des qualités qui vous ont permis d'arriver à la situation brillante que vous occupez !

Lorsqu'un jeune homme qui a commencé l'étude de la médecine reconnaît qu'il s'est fourvoyé, que fait-il ? Parfois, il s'évade, comme on dit, et s'en va chercher un autre genre de travail plus conforme à ses goûts et à ses moyens. Mais ces évadés de la médecine sont le plus souvent des hommes distingués qui se lancent dans les arts, les lettres ou la politique, parfois avec le plus grand succès. Les élèves mauvais ou médiocres qui abandonnent l'école et n'arrivent pas à décrocher leur diplôme, à l'arracher à la lassitude des examinateurs, sont rares. En me basant sur une observation d'une trentaine d'années, il me semble qu'il n'y en a pas plus de deux ou trois pour cent. Donc l'école de médecine est incapable de faire la sélection nécessaire et cela se comprend : les jurys finissent toujours par admettre un jeune homme qui a six ou sept ans d'école et c'est là la principale raison de l'infériorité de certains jeunes médecins.

Je n'ai nullement l'intention de dire que les professeurs soient parfaits, ni que leurs moyens d'enseignement soient suffisants. Je connais très bien les lacunes de l'enseignement au double point de vue du personnel et du matériel et, sans aucune réticence, je les montrerai en temps et lieu ; mais, de même que le meilleur cuisinier, muni des meilleures épices, ne vous fera un bon civet que si vous lui donnez un bon lièvre, de même le meilleur clinicien, à la tête du meilleur service d'hôpital, ne vous fera un bon élève puis un bon médecin que si vous lui confiez un jeune homme suffisamment préparé, suffisamment intelligent et suffisamment laborieux.

Cette nécessité d'une instruction prémédicale a été affirmée par la Commission de réforme présidée par M. Liard en des termes qui méritent d'être reproduits : « Le futur étudiant en médecine doit avoir une éducation intellectuelle, littéraire et philosophique à cause de la nature même des études qu'il va entreprendre et surtout à cause de la profession dont ces études lui donneront le monopole, profession qui nécessite avant tout un niveau moral extrêmement élevé ».

« L'examen prémedical des sciences doit être plus spécialement orienté vers l'étude ultérieure des applications médicales de ces sciences ».

Voilà, certes, un beau langage. Il résume fort bien l'opinion du monde médical en un style digne de Platon et c'est pour quoi les vœux de la commission resteront platoniques. Il était bien facile d'ajouter que désormais le seul baccalauréat *latin-sciences*, après la classe de première, et le baccalauréat de *philosophie* après la classe de philosophie ouvriraient la porte des écoles de médecine et cela donnait déjà une sélection très appréciable. Quant au vœu contenu dans le second paragraphe, vœu relatif à une orientation plus médicale du P. C. N., il ne pourrait être satisfait que par l'attribution, à des médecins et à des pharmaciens, de l'enseignement des sciences physiques, chimiques et naturelles. Quels que soient, en effet, la science et le mérite incontestés de nos professeurs de faculté, ils ne peuvent, s'ils ne sont pas médecins, parler convenablement médecine. Chacun a sans doute remarqué que les hommes du monde, même les plus instruits, ne peuvent presque jamais dire huit mots de médecine sans lâcher plusieurs notables bourses. Parmi les romanciers ou dramaturges qui ont écrit sur la médecine et dont j'ai parcouru les ouvrages, je ne vois guère que Brieux chez qui je n'ai rencontré ni hérésies ni pataqués (1). Pendant que j'étais étudiant en médecine (il y a, hélas ! plus de quinze jours), je causais un soir avec un professeur de faculté, qui se mit à disserter sur des questions médicales et me dit des choses si baroques.... Le respect me cousait la bouche ; mais je ne saurais dire combien je le trouvais....., j'aime mieux ne pas dire.

CONCLUSION. — Si vous voulez avoir de bons médecins, faites une sélection à l'entrée, d'abord par le baccalauréat ; 2° par un P. C. N. vraiment médical suivi d'un examen sérieux

(1) Peut-être cette supériorité de BRIEUX est-elle due à la collaboration secrète d'un illustre Professeur,

et décidez que trois échecs à cet examen seront éliminatoires définitivement.

L'AUTONOMIE DES FACULTÉS ET ÉCOLES. — Je suis très partisan de l'autonomie des facultés et je l'aurais votée de grand cœur. J'estime qu'elle pourrait produire les meilleurs effets, des initiatives et des émulations nouvelles et surtout une diversité qui manque à notre enseignement. Chaque école ferait *école*, dans le sens général du mot et nous aurions les doctrines de Paris, de Lille, de Lyon, de Bordeaux et même de Marseille et des autres écoles. Pour les esprits éclectiques quelle joie de goûter et comparer ! Vive donc l'autonomie !

Mais cherchons un peu les conséquences de l'autonomie puis les voies et moyens par lesquels on pourra l'établir. Supposons le problème résolu. Si la faculté est autonome, c'est-à-dire si elle se donne des lois à elle-même, on peut prévoir des disséances considérables dans l'organisation de chacune d'elles ; on peut prévoir chez les unes une indulgence excessive et chez les autres une sévérité outrée ; on peut prévoir les modes les plus divers pour le recrutement, les unes conservant l'agrégation, les autres préférant les professeurs libres que l'on nomme en mauvais jargon *privat docents* ; les unes rétablissant les examens de fin d'année, les autres non ; les unes conservant le P. C. N., les autres non. Vu cette variété extrême, l'Etat serait inévitablement conduit à faire subir les examens de doctorat, c'est-à-dire ceux qui confèrent le droit d'exercer la médecine devant des jurys d'Etat qui se transporteraient successivement dans les diverses facultés et écoles. Certains vœux adoptés par le Congrès des praticiens seraient certainement repoussés par toutes les écoles ayant le respect d'elles-mêmes ; je fais allusion à une proposition de M. SURMONT, qui veut que le Congrès se montre hostile à toute création, dans les facultés, d'un enseignement supérieur distinct de l'enseignement professionnel.

Et les progrès de la science, qu'en fait le Congrès ? Quelqu'un a dit que l'on voulait, en négligeant les hautes études, peupler la France de contre-maîtres. Veut-on aussi n'avoir en médecine que des contre-maîtres, du passable ou de l'assez bon, ce que les marchands de sucre de chez moi appellent : « la bonne quatrième » ? Il vaudrait mieux le dire franchement. Il y aurait encore une conséquence de l'autonomie et celle-là ne me déplairait nullement : c'est que les écoles autonomes cesseraient d'être liées aux Universités. Ce serait plutôt une bonne chose, car il n'est pas plus rationnel de rattacher les écoles de médecine aux facultés que d'y rattacher les écoles d'agriculture ou les grandes écoles du gouvernement.

On voit quels seraient les effets de l'autonomie complète. Y aurait-il plus de bon que de mauvais ? la pratique seule pourrait le montrer.

Il est sans doute facile de voter l'autonomie des facultés et écoles ; il sera moins facile de la réaliser. Quelque désir que l'on en ait, on ne doit pas oublier que la liberté, l'autonomie, si l'on veut, ne peut être complète, aussi bien chez les êtres collectifs que chez les individus qu'à la condition que les personnes ou les établissements aient des moyens d'existence suffisants et qui leur soient propres. Quoi que l'on puisse dire et faire, celui qui tient les cordons de la bourse aura toujours le dernier mot et, en bonne justice, quand c'est l'Etat qui paye, il ne saurait abdiquer son droit de contrôle sur la manière dont sera employé l'argent des contribuables. Il n'y a actuellement que les facultés libres qui pourraient jusqu'à un certain point réaliser des innovations utiles. Mais elles ne le feront pas, car les fondateurs et soutiens de ces établissements se soucient des progrès de la science comme un poisson d'une pomme ou comme un bactérium coli d'un noyau de cerise. Leur unique but est de séduire (dans le sens étymologique mot), un certain nombre de jeunes gens et de les soustraire à ce qu'ils appellent les dangers du siècle. Toute institution qui n'est pas créée uniquement dans un but scientifique, mais qui fait passer avant tout le désir de conserver aux jeunes gens certaines mœurs ou certaines croyances, ne saurait être un instrument de progrès. Pour que chaque faculté ou école puisse être vraiment autonome, il lui faut donc une fortune qui lui permette de vivre sans recourir aux subsides de l'Etat,

des départements ou des villes. Examinons un peu quel serait le capital nécessaire pour permettre à une faculté de vivre de ses rentes :

Une faculté de province dépense environ trois cent mille francs ; c'est donc, à 3 pour cent, un capital de dix millions qu'il faudrait posséder pour marcher toute seule. On pourrait, il est vrai, éléver la rétribution des élèves et de ce chef réduire notablement la somme que la faculté devrait dépenser chaque année ; mais, d'autre part, comme il faudrait faire face à toutes les créations et améliorations dans le personnel et le matériel, le capital de dix millions par faculté ne serait pas excessif.

En Amérique, on pourrait peut-être se procurer cela en un tour de main, encore faudrait-il avoir la main heureuse ; mais, en France, où l'on est trop habitué à compter toujours sur l'Etat, les souscriptions ne vont pas vite et il faudra peut-être attendre le XXI^e siècle pour réaliser complètement l'autonomie des facultés et écoles et amasser la centaine de millions nécessaires.

En attendant, ce que l'on peut demander à l'Etat, c'est que les facultés et écoles jouissent d'une autonomie relative et que l'étude de la médecine cesse d'être subordonnée à l'Université et reçoive pour organe directeur un conseil supérieur de l'enseignement de la médecine dans lequel les facultés, les écoles et les syndicats seraient représentés, cette création d'un conseil supérieur des études médicales absolument distinct du Conseil supérieur de l'instruction publique me paraît une des meilleures choses qu'ait votées le Congrès des praticiens. Il est, en effet, aussi peu rationnel de faire juger les questions médicales par des mathématiciens et des littérateurs que de faire (comme c'est encore actuellement le cas), juger les concours de musique par des sculpteurs ou des architectes qui peuvent être musiciens comme mon appendice.

Une autonomie aussi large que voudra bien le concéder la partie payante ; le règlement des questions générales et des difficultés qui pourraient s'élever par un conseil supérieur où l'élément médical et pharmaceutique comprendrait les trois quarts des membres, voilà ce que l'on peut réclamer dès maintenant avec l'espoir très fondé de réaliser un progrès sur l'état actuel.

Quant à une autonomie presque complète, elle me paraît subordonnée à la création d'une fortune propre à chaque établissement ; ce qui, sauf la bonne chance de rencontrer un Mécène, ne sera pas sans demander un effort persévérant et de longues années d'attente. Une école de province qui est entrée dans cette voie a pu réunir en dix ans une cinquantaine de mille francs. Ce n'est pas le Pérou ; mais, avec le temps, cela pourra rendre de réels services.

Nous venons de voir, en prenant tantôt dans le travail de la commission de réformes, tantôt dans les votes du Congrès des praticiens, qu'il y a trois réformes faciles à réaliser puisqu'elles ne coûteraient que trois décrets : 1^o exiger des élèves un baccalauréat sérieux et réformer le P. C. N. dans le sens médical, tout en élevant le niveau de l'examen de manière à éliminer les mauvais éléments ; 2^o donner aux facultés et écoles le maximum d'autonomie possible ; 3^o créer un conseil supérieur des études médicales où seront représentés les facultés et écoles, les syndicats et même les étudiants, par exemple par un délégué ou deux nommés par les associations d'étudiants.

Service de santé du Gouvernement militaire de Paris

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Les exercices spéciaux auront lieu du 17 au 21 août sous la direction de M. le Général TAVERNA, commandant la 14^e brigade d'infanterie, et la direction technique de M. le médecin principal de 1^e classe SCHNEIDER.

MM. les médecins-majors de 1^e classe PASCAUD et de 2^e classe CRÉPET, M. l'officier d'Administration de 2^e classe DAUMONT, donneront à MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale les renseignements nécessaires sur la marche des opérations et le fonctionnement des divers services.

Tenue : Tenue de campagne, sauf la giberne et le brassart, réservés aux officiers prenant part à la manœuvre.